

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MAI 2013 à 18h30

Le conseil municipal s'est réuni le 29 mai 2013 à 18h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mmes LAURENCE Kelly, MARISSAL Juliette, et M. DELAMARE Thierry.

Mme Elisabeth BRUNET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer concernant la représentation des communes au sein du conseil communautaire à compter de son renouvellement en mars 2014. En effet, à chaque renouvellement municipal, les communes doivent s'entendre pour fixer la représentation au sein de la Communauté de communes à laquelle elles adhèrent, pour le prochain mandat. Cette répartition sera fixe et ferme pour la durée du mandat 2014/2020.

La commune de BROUCHY était actuellement représentée par 2 délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois, à compter de son renouvellement 2014, en cas d'accord local, soit représentation de la commune par deux délégués.

Le conseil municipal, par délibération à l'unanimité des membres, ne s'oppose en aucune façon à la demande d'autorisation présentée par la société « MSE LA TOMBELLE » pour exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs sur la commune de GUISCARD.

Monsieur BARBIER demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention avec le CAUE80 (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Somme). A l'unanimité le conseil autorise le Maire à signer la convention d'adhésion et à verser la cotisation de 30€.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de l'Office culturel concernant une 3^{ème} avance qui soldera la subvention annuel qui lui est accordé.

Après délibération à l'unanimité, l'assemblée accorde cette dernière avance d'un montant de 7000 € à l'Office culturel municipal.

Un devis est ensuite présenté, émanant de M. COELHO Georges concernant la réfection d'un chemin rural pour un montant T.T.C. de 3707,60 €. A l'unanimité, ce devis est accepté.

Un second devis est ensuite accepté, provenant de la menuiserie DELASALLE Luc concernant des travaux à l'école pour un montant TTC de 6589,96 €.

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'emploi d'été émanant d'un jeune de la Commune.

Le conseil municipal décide l'embauche de cette personne pour le mois de juillet, à raison de 20h par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



The image shows the official seal of the Municipality of Brouchy (Somme) in the center. The seal is circular with the text "MAIRIE DE BROUCHY" at the top and "(SOMME)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. Below the seal, there are several handwritten signatures in blue ink. One signature is clearly legible as "Brouchy". Other signatures are more stylized and less legible.